

Présents : M. PONTU Jacques, M. OLLIVIER Serge, M. GUEGUEN Serge, Mme MUZELLEC Marie-Catherine, Mme LE LEZ Laurie, M. RAZIL Jean-Luc, M. GRALL Eric, M. MONTAC Henri, Mme GUILLOU Gwenaëlle et M. DIDOU Charlez

Absentes excusées : Mme LE MESTRE Caroline donne procuration à M. PONTU Jacques et Mme LAURANS Julie donne procuration à M. GRALL Eric

En préambule du conseil municipal, il y a eu deux interventions :

- Mme Anne Kerbourc'h, responsable de l'aménagement du territoire à HLC, au sujet du PLUI-h ;
- M. Pierre Hertault, technicien bocage et agricole, accompagné par M. Laurent Guéguen, Vice-président du Syndicat Mixte de l'Horn, sont venus présenter les missions du syndicat.

Les élus ont approuvé le compte-rendu du 31 Mars 2023 à l'unanimité.

Ecole-Forfait communal -Participation-2022-2023

Une participation communale de 35 644 € sera versée à l'école (38 élèves scolarisés pour l'année 2022/2023).

Subventions communales

AFM Téléthon	100€
Amicalement votre	40€
Association chasseurs	200€
Association pour le soutien aux adultes en difficulté (ASAD)	100€
Croix d'or	100€
Ecole Notre Dame de Lourdes (dont participation au nautisme scolaire)	7 000 €
Familles rurales	4 900.42 €
France Alzheimer	100€
Génération mouvement	250€
Les Restaurants du cœur	600€
Paotred ar kuz eol	150€
Secours catholique	200€
SNSM Plouescat	80€
SNSM Cléder	80€
Tréfla culture	300€
Tréfla Gym	200€
UNC AFN	400€
Association Queffleuth et Belizal (CHPM)	100€
Association Céline et Stéphane-Leucémie Espoir 29	100€
Association « Les ribins » de Plouzévéde	100€
Association « Les passagers du bourg »	500€
TOTAL	15 600.42€

SDEF : Participation financière

La commune a sollicité le SDEF pour des travaux de rénovation d'un point lumineux situé à la résidence de Kervanel-Ouv 15. Le montant de la contribution s'élève à 400€ HT, la part communale est de 860€ HT. Le maire a été autorisé à signer la convention pour ces travaux.

Lecture publique : Mise en réseau des médiathèques

Dans le but de « déployer une expertise au service du territoire pour offrir un service de lecture publique optimal », le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la convention entre la commune et Haut-Léon Communauté encadrant le réseau des médiathèques, de valider le règlement intérieur du réseau des médiathèques et de valider les conventions encadrant le bénévolat.

Régularisation foncière

Dans le cadre d'une vente, le conseil municipal décide de régulariser une situation de fait ancienne au lieu-dit Le Croisic pour une surface de 75ca. Les frais sont entièrement à charge du demandeur. Le conseil a donné son accord.

Haut Léon Communauté : Attributions de compensation (AC)

Le montant 2022 est entériné à hauteur de 33 791.40 €. Le montant prévisionnel 2023 est approuvé à hauteur de 34 357.80 €.

Travaux à l'église et ses abords-Tranche 1

Les travaux de rénovation de l'église, tranche 1, incluent la rénovation de la toiture, le changement d'une porte, la mise en conformité du coffret électrique, la remise en service de la volée cloche 1 (angélus) et l'embellissement des abords. Les travaux s'élèvent à 21 467.45€ HT et ont été validés par les membres du conseil.

Fibre optique : Dénomination des adresses de Tréflaouéan

Dans le cadre du déploiement de la fibre et afin de faciliter le repérage dans la commune des différents services (SDIS, la Poste etc.), un travail de dénomination a été réalisé. Les élus valident les noms attribués à l'ensemble des voies communales.

Questions diverses

-Desserte communal : le transport scolaire ne sera, malheureusement, pas reconduit à la prochaine rentrée scolaire faute d'effectif suffisant.

-Jurés d'assises 2024 : Une habitante a été tirée au sort.

-Elagage : la première tranche a été réalisée début juin, seconde phase prévue en septembre.

-Déchets : le nouveau mode de collecte a débuté le 15-06-2023.

-Lotissement : le permis d'aménager des 13 lots devrait être déposé rapidement par le cabinet A&T OUEST.

-Personnel communal : M. Marcel Morun a été nommé stagiaire au 1^{er} juin 2023 et devrait être titularisé au bout d'un an.

-Commission commerce : L'association « les Passagers du Bourg » a été nouvellement créée. Cette association souhaite reprendre le dernier commerce. Des actions sont menées ponctuellement par l'association au commerce le temps de créer leur SCIC (société coopérative d'intérêt collectif). Le collectif et les élus ont rencontré les membres de l'association 1000 cafés afin de convenir d'une aide tripartite.

-Référent déontologue : devant la complexité de la procédure, les élus donnent un avis favorable pour qu'Haut Léon Communauté mène la réflexion à l'échelle intercommunale.

-Commission de contrôle des listes électorales : reconduction des membres.

-Pacte Finistère-Volet 1 : Obtention de 25 000€ pour les travaux de l'église, tranche 1.

-Proposition de faire une journée participative : aide des élus pour le nettoyage et l'entretien du bourg. La date reste à fixer. Toute aide bénévole serait bienvenue.